

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS40

présenté par

M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, M. Breton, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Hetzel et M. Juvin

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« et ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la première phrase de l'alinéa 5, à la première phrase de l'alinéa 10, à la première phrase de l'alinéa 13, à l'alinéa 15, à la seconde occurrence à l'alinéa 17 et à l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Amendement rédactionnel visant à conserver la centralité de la notion de « soins palliatifs », seul référentiel reconnu par l'OMS, en remplaçant les occurrences de l'expression « soins d'accompagnement » par l'expression « soins palliatifs d'accompagnement ».